



## 5 FEVRIER 2020 - MINIMA IC - ENCADREMENT - RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL

### NEGOCIATION DES MINIMA HIERARCHIQUES INGENIEURS ET CADRES 2020

Cette réunion était la deuxième et dernière séance de négociation, qui plus est elle a été expéditive. C'est l'UIMM qui ouvre la danse en indiquant vouloir clore rapidement ce point. Elle rappelle sa première proposition de 1,1% de revalorisation des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres.

Ce pourcentage est jugé trop faible par les syndicats, ce qui amène le délégué général de l'UIMM au bout de quelques minutes à nous indiquer sans tergiverser qu'il a mandat pour 1,3 et que ce sera son ultime proposition. Il ne veut pas perdre de temps à tourner autour du pot.

- FO accepte et signe sur table,
- La CFE-CGC donne un avis favorable et consulte son bureau pour la signature,
- La CGT et la CFDT affirment que ce n'est pas le niveau attendu et émettent un avis négatif tout en précisant qu'elles vont consulter leurs organisations avant décision.

### NEGOCIATION ENCADREMENT

Cette négociation dans la métallurgie se déroule en même temps qu'une négociation interprofessionnelle dont l'objet est de définir ce qu'est l'encadrement. Pour la CGT, cette définition doit tenir compte du niveau de qualification, d'autonomie et de responsabilité.

La délégation CGT a donc demandé de suspendre la négociation de branche dans l'attente du résultat des discussions au niveau interprofessionnel.

L'UIMM et les autres organisations syndicales ont malgré tout poursuivi la négociation et considéré que l'encadrement ne devrait dépendre que de la future classification du poste occupé, classification négociée en 2017 et mise en réserve.

Le projet discuté se contente d'acter quelques dispositions qui ne sont même pas spécifiques à l'encadrement.

Le texte a été mis en réserve avec l'accord des autres organisations syndicales.

### NEGOCIATION RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL

L'UIMM et les trois autres organisations syndicales ont acté la mise en réserve du texte relatif aux droits individuels, négociation arrêtée en novembre dernier.

Pour la CGT, cette mise en réserve est inacceptable tant le contenu du projet est régressif et sans innovation sociale : suppression de la garantie d'emploi du salarié malade, moins de congés d'ancienneté, pas d'amélioration des congés enfants malades...

La CGT invite les salariés à rester attentifs à la suite des négociations car rien n'est joué pour l'instant et l'année 2020 sera décisive :

- Négociation des rémunérations (salaires minima, primes, majoration du forfait jours...)
- Relecture globale de tous les thèmes déjà négociés depuis 2016.

C'est dire l'importance de la mobilisation de tous pour imposer à l'UIMM une convention collective nationale de haut niveau !

La délégation fédérale.